



* * * * *

Séance du 11 mai 2023 à 18h15

* * * * *

Convocation du 05 mai 2023

* * * * *

Etaient présents

Philippe DECOBERT
Daniel GEORGES
Maryse SMIGIELSKI
Maryvonne DOYEN
Yves MAUBANT
Véronique BONANNO
Etienne BOSETTI

Valérie LLINARES
Julien BROSSE
Renaud MARIAGE
Muriel BAJOT (arrivée à 18h30)
Jean PETRONIO

Absent(e)s excusé(e)s :

Jean-Philippe GUENARD
Marie-José AUBERT
Yann TRONCHET
Julia BELERT
Céline POIX
Nicolas VASCHETTO
Stéphanie CHARMETTE

Donne procuration :

Jean-Philippe GUENARD donne procuration à Maryse SMIGIELSKI
Marie-José AUBERT donne procuration à Valérie LLINARES
Yann TRONCHET donne procuration à Véronique BONANNO
Julia BELERT donne procuration à Maryvonne DOYEN
Céline POIX donne procuration à Yves MAUBANT
Nicolas VASCHETTO donne procuration à Daniel GEORGES
Stéphanie CHARMETTE donne procuration à Muriel BAJOT

Secrétaire de séance :

Daniel GEORGES

ORDRE DU JOUR :

<u>1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>	2
<u>2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023</u>	2
<u>3 FINANCES</u>	2 à 3
3.1 : Vote du Compte de Gestion 2022 - Budget Principal	2
3.2 : Vote du Compte Administratif 2022 - Budget Principal	2 à 3
3.3 : Affectation du résultat 2022 - Budget Principal	3
3.4 : Vote du Budget Primitif 2023- Budget Principal	3
3.5 : Décision modificative - Budget Annexe Lotissement Rohan	3
3.6 : FDEA, participation pour la pose d'horloges astronomiques	4
3.7 : Subvention coopérative scolaire	4
<u>4 URBANISME</u>	4
4.1 : Vente des parcelles AC 1250 et AC 1206	4
<u>5 QUESTIONS DIVERSES</u>	4
5.1 : Tirage au sort relatif au jury d'assises 2024	4

1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Daniel GEORGES en qualité de Secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023 n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

3 FINANCES

3.1 Vote du Compte de Gestion 2022 - Budget Principal

Le Maire expose que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Charleville-Mézières/Sedan à la clôture de l'exercice 2022.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du Maire et les écritures du compte de gestion 2022 du Service de Gestion Comptable de Charleville-Mézières/Sedan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Charleville-Mézières/Sedan pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

3.2 Vote du Compte Administratif 2022 - Budget Principal

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022.

Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur GEORGES, pour le vote du compte administratif et quitte provisoirement la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal comme détaillé ci-dessous :

		Alloué 2022	Emis 2022
FONCTIONNEMENT	Recette	2 329 274,79 €	2 233 498,27€
	Dépense	2 329 274,79 €	1 384 852,14 €
	R - D		848 646,13 €
INVESTISSEMENT	Recette	3 516 012,93 €	242 472,28 €
	Dépense	3 516 012,93 €	994 527,93 €
	R - D		-752 055,65 €

3.3 Affectation du résultat 2022

Le Maire reprend la présidence, suite au vote du Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal constate :

- un déficit d'investissement de 752 055,65 €
- un excédent en fonctionnement de 848 646,13 €

Section d'investissement

Détermination du résultat à affecter

Dépenses	994 527,93 €
Recettes	242 472,28 €
Résultat exercice	- 752 055,65 €

Section de fonctionnement

Détermination du résultat à affecter

Résultat de la clôture de fonctionnement	848 646,13 €
Déficit investissement	-752 055,65 €
Dépenses des RAR	- 8 846,01 €
Recettes de RAR	+ 17 545 €
Résultat	105 289,47 €

Besoin d'autofinancement :

Résultat cumulé de l'exercice	752 055,65 €
Dépenses des RAR	8 846,01 €
Recette RAR	-17 545,00 €
Résultat	743 356,66 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter le déficit d'investissement de 752 055,65 € au compte D 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 105 289,47 € au compte R 002,
- de reporter 743 356,66 € au R1068 pour l'excédent de fonctionnement capitalisé

3.4 Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les conditions de préparation du budget 2023.

Après avis favorable unanime de la Commission des Finances qui s'est réunie le 27 mars dernier, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 2 719 789,47 €
- Dépenses et Recettes d'investissement : 2 559 562,66 €

3.5 Décision modificative- Budget Annexe Lotissement Rohan 2023

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle il convient de procéder à la décision modificative suivante sur le budget annexe du Lotissement Rohan :

D 002 = - 17 850 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative comme présentée.

3.6 FDEA, participation pour la pose d'horloges astronomiques

Le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu l'accord de la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes concernant la pose d'horloges astronomiques sur l'éclairage public.

Le devis s'élève à 12 651,20 € H.T., la Commune devra régler une participation à la FDEA à hauteur de 5 060,48 € pour la fourniture et la pose du matériel ainsi que 632,56 € de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux et accepte de régler la participation à la FDEA.

3.7 Subvention Coopérative scolaire

Le Maire explique au Conseil Municipal que la classe verte a dû être annulée. Les enseignants ont cherché une solution afin de proposer une sortie aux enfants et ont programmé une journée au Chêne perché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transférer la subvention pour cette sortie.

4.1 Vente des parcelles AC 1250 et AC 1206

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de vente des parcelles AC 1250 d'une contenance de 922 m² pour la somme de 11 248,40 € et la parcelle AC 1206 d'une contenance de 988 m², pour un montant des 12 053,60 €, sises à la Haute Hayette

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente de la parcelle AC 1250 pour une contenance totale de 922 m² au prix de 11 248,40 € (onze mille deux cent quarante-huit euros et quarante centimes) et la parcelle AC 1026 pour une contenance de 988 m² au prix de 12 053,60 € (douze mille cinquante-trois euros et soixante centimes)
- Charge Maître MOUZON, notaire à Charleville-Mézières d'établir les actes et formalités.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Tirage au sort relatif au jury d'assises 2024

En application du code de procédure pénale, et comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises des Ardennes en 2024.

Le nombre de jurés tirés au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté de répartition du 21 avril 2023, soit 3 pour Aiglemont.

Après tirage au sort sur la liste électorale sont désignés :

- Yoann Clément AVELANGE, né le 31/01/1986
- Marie-José FERREIRA, née le 05/10/1960
- Sylvie Yvette Eugénie ALBESA-MAUCOLIN, née le 18/02/1961

Le secrétaire de séance

Le Maire